

# La laïcité au cœur des débats de la prochaine université d'automne de la LDH

**La LDH consacre sa 31<sup>e</sup> université d'automne (29 et 30 nov. 2025) à la laïcité. L'occasion du 120<sup>e</sup> anniversaire de la loi de 1905 permet à notre association de rappeler son attachement à cette loi de liberté en interrogeant le contexte de ses transformations, parfois de ses trahisons.**

vingt-cinq ans se sont passés depuis l'université d'automne de novembre 2000, consacrée à la laïcité. Le contexte d'aujourd'hui a changé, et les affaires médiatico-politiques se sont multipliées en rapport avec de nouvelles lois. L'université était alors intitulée « La laïcité à l'épreuve de la diversité ». Une attention particulière y était portée à « la pluralité culturelle et confessionnelle » d'une « France pluriculturelle », et à la question de l'émancipation. Nous y défendions un « pluralisme culturel et religieux ». Cette université d'automne, très ouverte et polémique à la marge, s'inscrivait dans une inquiétude qu'avait exprimée notre résolution du congrès de Clermont-Ferrand de 1997 (« Islam et laïcité »), et que devait reprendre le congrès de Limoges de 2001. La résolution de 1997 alertait sur le fait que « l'islam, en tant qu'élément de visibilité sociale, [était] utilisé comme une rai-

son supplémentaire, presque comme un alibi, pour rejeter ces populations, dont, en fait, c'est la présence en France qui est mise en cause ».

Nous disions, et disons toujours, qu'il faut défendre la laïcité et la loi de 1905, parce que la loi de 1905 est à la fois un moment et un produit - élaboré par la représentation parlementaire - d'une dynamique collective d'émancipation, déjà à l'œuvre dans les combats de l'affaire Dreyfus... et dans la naissance de la LDH. Ce qui allait advenir de la laïcité (le retour d'un néorépublicanisme, de la « nouvelle laïcité » du rapport Baroin) passerait par la mise en crise du collectif, de l'émancipation et de la représentation (notamment parlementaire)... Ce qui se joue au moins à partir de 2002. Le dévoiement et la trahison de la loi de 1905 ne sont donc pas surprenants, et ainsi a été ouvert le champ au « *backlash* »<sup>(1)</sup> d'ordre moral autoritaire, de la droite à l'extrême droite.

## La laïcité à l'épreuve d'un double tournant

Le contexte de notre université d'automne de 2025 manifeste que nos craintes n'étaient pas vaines.

Quand, par exemple, dans un dossier de notre revue de juin 2012, l'interrogation portait sur la « *focalisation sur l'islam* », ou quand dans l'éditorial du même dossier nous interrogions le changement d'adversaire des polémiques laïques, visant dorénavant non plus l'Eglise catholique mais « *l'Autre, étranger radical et naturalisé dans sa foi, qu'il faudrait résolument éloigner ou détruire* », nous cherchions à comprendre le moment d'une « *tempête sur [contre] la laïcité* »<sup>(2)</sup>.

De loi en loi, du début des années 2000 à aujourd'hui, nous avons assisté à une extension du principe de neutralité qui concernait d'abord l'Etat et ses fonctionnaires et qui, pour la première fois (avec la loi de 2004), s'appliquait aux personnes privées, point d'appui pour les revendications de neutralisation autour de la sphère éducative (parents accompagnateurs,

étudiantes...). Plus encore, en adjoignant les « valeurs de la République » à l'idée de laïcité, la loi de 2021 en a changé la nature: la laïcité passait alors de la protection de la liberté (liberté de conscience et de culte) à la promotion d'une morale et à une conception normative de la « bonne vie » sociale. Ce changement conduit à une mise en tension entre ce principe de laïcité dévoyé, qui se veut pourtant toujours émancipateur, et des principes éminemment progressistes comme le féminisme, l'antiracisme, l'internationalisme, et même le caractère social et égalitaire de notre République. Suite aux attentats subis par la France, on peut parler d'un double tournant, sécuritaire et substantiel.

Politistes, juristes, historiennes et historiens nous aideront à comprendre ce qui s'est passé depuis un peu plus de vingt ans, ce qui articulera notre défense de la laïcité au refus des instrumentalisations politiciennes. Une attention au travail de nos sections et de nos juristes montrera nos actions contre les dévoiements de politiciens qui peuvent à la fois défendre les crèches de Noël, en infraction avec la loi de 1905, et interdire les tenues des femmes musulmanes malgré les décisions juridiques. Un retour réflexif, sur nos démarches en direction des quartiers populaires, nous aidera à œuvrer à la défense de la laïcité et des libertés publiques que promeut la loi de 1905. Cette université d'automne se tiendra les 29 et 30 novembre 2025, au centre des colloques du campus Condorcet, à Aubervilliers. De plus amples informations (programme, lien d'inscription) seront communiquées dans le prochain numéro de *Droits & Libertés*, à paraître fin octobre. ●

(1) Mot que l'on peut traduire par « retour de bâton », et qui désigne les réactions violentes d'une partie de la société face au progrès des droits des femmes et des minorités.

(2) Voir *H&L* n° 158, dossier « Laïcité. Vivre ensemble », juin 2012 ([www.ldh-france.org/h-l-numero-158](http://www.ldh-france.org/h-l-numero-158)).